

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2017.

Présents :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Daniel BOA, Robert TUGEND, Gérard ACHARD, Alain CARRERA, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Martine LAVAL, Danielle ROCHET, Chantal VAUTIER.

Procurations :

Noëlle CAREL-LAMARCA a donné procuration à Claire GATELLET, Anne CONAN a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES, Didier SARDA a donné procuration à Bettina GARBEROGLIO.

Excusés :

Roselyne CHARREL, Christiane MICHARD, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Pierre BISE, Bernard HOFFMANN, Mickaël GAMICHON, Marcel MANIGLIER, Philippe CUILLERY, José TRIGANCE.

Secrétaire de séance : Alain CARRERA.

Début de la séance : 20 h 00.

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 22 mai 2017 est approuvé sans observation.

N° 55/2017**OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA -**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

Non préemption

* D.I.A n° 14/2017 U parcelles n° 916 ; 917 ; 923 ; 928 ; 930 ; 931 et 936 – section AL - lieu-dit « Clos devant en haut »,

* D.I.A n° 15/2017 U parcelle n° 196 – section AD - lieu-dit « 450, chemin de la fruitière ».

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ces décisions du Maire.

n° 56/2017**OBJET : Tarifs Restauration Scolaire – Année scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de voter chaque année les tarifs concernant le restaurant scolaire applicables à partir de la prochaine rentrée scolaire. Au vu des éléments d'information concernant les dépenses et recettes de ce service mentionnés dans le document distribué à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire propose aux conseillers de se déterminer sur une augmentation de 2 % correspondant au « coût de la vie ».

Egalement, il est proposé le maintien d'un tarif « exceptionnel » permettant aux familles qui le souhaiteraient de s'acquitter d'un tarif plus élevé.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2017/2018 les tarifs de la restauration scolaire, comme suit :

2017-2018														
base : 4,24 € 1er enfant scolarisé à Talloires-Montmin					base: 3,93 € 2ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin					base: 3,61 3ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin				
	1er trim	2em trim	3em trim	TOT,	1er trim	2em trim	3eme trim	TOT,		1er trim	2em trim	3em trim	TOT,	
Forfait 4 jours	237,44	169,6	182,32	589,36	220,08	157,2	168,99	546,27		202,16	144,4	155,23	501,79	
Forfait 3 jours	178,08	127,2	139,92	445,2	165,06	117,9	129,69	412,65		151,62	108,3	119,13	379,05	
Forfait 2 jours	118,72 €	84,8	89,04	292,56 €	110,04	78,6	82,53	271,17		101,08	72,2	75,81	249,09	

- 5.83 €** le repas pour le tarif occasionnel
- 5.30 €** le repas pour le personnel
- 5.15 €** le repas pour la garderie (Mômes et cie)
- 6.00 €** le repas pour la garderie (Mômes et cie pour enfants extérieurs)
- 5.83 €** le repas portage à domicile (Intercommunalité – Grand Annecy)

DECIDE de la mise en place d'un tarif « solidaire » en fonction du choix et de la volonté des familles, applicables uniquement sur les forfaits et fixe le tarif applicable pour cette catégorie à **5,83 euros par repas**.

PRECISE qu'à compter du 01/09/2017 les inscrits au trimestre ou à l'année seront encaissés sur factures (titres de recettes) pour des raisons de simplification et de sécurité.

n° 57/2017

**OBJET : Service péri-scolaire : Tarifs garderie (goûter) –
Année scolaire 2017-2018 -**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs garderie pour l'année scolaire 2017/2018 pour le goûter.

Afin de tenir compte des charges de personnel et de fournitures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ce service de 16h30 à 18h30, il est proposé d'appliquer à compter de la rentrée scolaire la tarification suivante :

Rappel 2016-2017

- **forfait :**
prix du goûter au forfait trimestriel : base 2,24 € / jour
- **occasionnel :**
- Par jour : 4,49 €

Tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018 augmentation de 2%

- **forfait :**
(prix du goûter au forfait trimestriel : base **2,28 €/jour**)
- | | | |
|--------|---|---------------------------|
| Soit : | - 1 ^{er} trimestre (56 jours) | 127,68 € (forfait) |
| | - 2 ^{ème} trimestre (40 jours) | 91,20 € (forfait) |
| | - 3 ^{ème} trimestre (43 jours) | 98,04 € (forfait) |
- **occasionnel :**
- Par jour : **4,58 €**

**En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

ADOpte les tarifs proposés ci-dessus.

n° 58/2017

OBJET : Présentation au Conseil Municipal du rapport d'activités 2016 de la SAMETT -

Conformément à la réglementation, présentation est faite du rapport d'activités 2016 et ses principaux indicateurs financiers de la SAMETT.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette présentation.

n° 59/2017

OBJET : Délégation de service public – Désignation d'un administrateur de la SAEM de Montmin -

La commune de Talloires-Montmin est actionnaire majoritaire de la SAEM de Montmin et y est représentée par des membres du conseil municipal.

Suite à la démission de Mr François CHASSIGNEU, auparavant nommé par le conseil municipal, il est nécessaire de désigner un nouvel administrateur représentant la commune de Talloires-Montmin.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Mr Alain CARRERA en tant qu'administrateur de la SAEM de Montmin, représentant la commune de Talloires-Montmin.

n° 60/2017

OBJET : Création d'un poste de technicien territorial de catégorie B suite à une promotion interne -

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la publication en date du 01/06/2017 par le Centre de Gestion 74 de la Fonction Publique Territoriale de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial par la promotion interne, il est proposé d'adapter le tableau des effectifs en fonction de ces modifications intervenues.

Il s'agit de créer un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} juillet 2017.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} juillet 2017.

n° 61/2017

OBJET : Création de postes saisonniers – Saison 2017 -

Monsieur le Maire explique, qu'il est nécessaire comme chaque année de renforcer temporairement les équipes de police municipale et des services municipaux afin de faire face aux besoins supplémentaires pendant la saison touristique, période d'affluence.

Monsieur le Maire propose, de créer les postes à caractère saisonnier dans la filière technique comme suit :

Police municipale :

- 1 poste d'adjoint technique de mai à septembre,
- 1 poste d'adjoint technique de mi-juin à mi-septembre,
- 2 postes d'adjoint technique pour juillet et août,

Services techniques :

- 1 poste d'adjoint technique d'avril à octobre,
- 1 poste d'adjoint technique de juin et juillet
- 6 postes d'adjoint technique en juillet et août,

**En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE la création des postes saisonniers suivants :

Police municipale :

- 1 poste d'adjoint technique de mai à septembre,
- 1 poste d'adjoint technique de mi-juin à mi-septembre,
- 2 postes d'adjoint technique pour juillet et août,

Services techniques :

- 1 poste d'adjoint technique d'avril à octobre,
- 1 poste d'adjoint technique de juin et juillet
- 6 postes d'adjoint technique en juillet et août,

- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget général 2017 de la commune de Talloires-Montmin.

FIN de la séance : 21 h 16.